



COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président

DESIGNE Madame DENIEAULT Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Nicolas ANDRE, Mme Aline ANDRIEU, M. Philippe BARAZZUTTI, Mme Elisabeth BARRAULT, M. William BELHOMME, M. Alain BELLAMY, Mme Josette BERENFELD, M. Gérard BESNARD, M. Noël BILLARD, M. Alain BOIRET, M. Guillaume BONNET, M. Vincent BOUTELEUX, M. Jean-Claude BRETON, Mme Josette BRUN-BESSON, M. Jean-Marc CAVET, M. Michel CHARPENTIER, Mme Estelle COCHARD, Mme Corinne COME, Mme Martine DEGRAIN, Mme Hélène DENIEAULT, M. Thierry DESEYNE, Mme Karine DORANGE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Josette FAVEROT, M. Jackie FERRE, Mme Brigitte FRANCHET, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Didier GARNIER, M. Jacky GAULLIER, M. Christian GIGON, Mme Christine GOIMBAULT, M. Jean-Pierre GORGES, M. Fabrice GOUIN, M. Daniel GUERET, M. Michel GUERIN, Mme Claudine HERVET-JANNIN, M. Jean-Guy LAMBERT, M. Hervé LE NOUVEL, M. Marc LECOEUR, M. Patrick LEFRANCOIS, Mme Maryse LEGRAND, M. Jean-François LELARGE, Mme Martine LEMAIRE, Mme Annick LHERMITTE, M. Alain MALET, Mme Annick MARCETTEAU, M. Rémi MARTIAL, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Daniel MERCIER, Mme Isabelle MESNARD, Mme Sophie MILON-AUGUSTE, M. Jean-François MORIZEAU, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, Mme Catherine PEREZ, M. Dominique PETILLON, Mme Mylène PICHARD, Mme Martine PICHON, M. Alain PIERRAT, M. Gilles PINEAU, M. Pierre-Marie POPOT, M. Serge POUGET, M. Michel PREVEAUX, Mme Sandra RENDA, M. Thierry ROY, Mme Josiane SAISON, M. Bernard SERVIN, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Dominique SOULET, M. Mickaël TACHAT, M. Michel TEILLEUX, M. Claude THEIL, M. Michel THOMAS, M. Willy TICOT, Mme Sandrine TOROK, Mme Isabelle VINCENT, M. Max VAN DER STICHELE (à compter de la délibération n°4).

Etaient représentés : M. Dominique BLOIS par pouvoir à Mme Hélène DENIEAULT, Mme Lydia JOUANNE par pouvoir à M. Jean-François LELARGE, Mme Martine CABAILH-CIRET par pouvoir à M. Claude THEIL, Mme Sarah CHARRE par pouvoir à M. Jean-Marc CAVET, Mme Dominique DUTARTRE par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Françoise FERRONNIERE par pouvoir à M. Alain MALET, Mme Karine HEBERT par pouvoir à M. Rémi MARTIAL, M. David LEBON par pouvoir à M. Noël BILLARD, M. Emmanuel LECOMTE par pouvoir à M. Thierry ROY, Mme Annie SAMZUN par pouvoir à Mme Sandrine TOROK, M. Jean-Jacques CHATEL par pouvoir à Mme Maryse LEGRAND, M. Stéphane LANTZ par pouvoir à Mme Christine GOIMBAULT, Mme Nora BENCHEHIDA par pouvoir à M. Michel THOMAS, M. Loïc BREHU par pouvoir à M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Maria CHEDEVILLE par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à M. Guillaume BONNET, Mme Monique BOUDET par pouvoir à M. Alain BELLAMY.

Etaient excusés : M. Patrice FEILLU, M. Benjamin ROBERT.

Etaient absents : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, M. Pascal LECLAIR, M. Jean-Pierre PICHARD,

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 28 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité, 6 délégués communautaires n'ont pas pris part au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 26 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité, 7 délégués communautaires n'ont pas pris part au vote.

FINANCES ET PROSPECTIVE

- 1 Augmentation de capital de la SEM Chartres métropole innovation numérique - autorisation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'augmentation du capital social de la SEM CM'IN telle que figurant dans les projets de statuts modifiés définis en annexe, d'un montant de 1.300.000 euros en conséquence de l'émission réservée à la SEM Synelva Collectivités et d'un montant de 7.500.000 euros en conséquence du remboursement concomitant à Chartres Métropole des ORA, soit un montant total de 8.800.000 euros ;

APPROUVE la composition du capital social de la SEM CM'IN qui résultera de la réalisation concomitante de l'augmentation de capital réservée à la SEM Synelva Collectivités et du remboursement des ORA ;

APPROUVE les statuts de la SEM CM'IN modifiés tels que figurant en annexe ;

APPELLE le représentant de Chartres Métropole à la SEM CM'IN à délibérer valablement lors d'une assemblée générale extraordinaire de la SEM sur la modification des statuts, portant sur l'augmentation du capital social.

- 2 Avenant à la convention d'avance consentie pour l'opération Parc Archevilliers à la Société Publique Locale Chartres Aménagement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 16 abstentions, 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote (dont M. Franck MASSELUS)

APPROUVE l'avenant proposé par la SPL Chartres Aménagement consistant à modifier la date de remboursement de l'avance de 800 000 € pour la concession « Parc d'Archevilliers » ;

PRECISE que la date de remboursement sera au plus tard le 31/12/2020 soit la date de fin de la concession

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant présenté par la SPL Chartres Aménagement et les actes liés ;

- 3 Avenants pour deux conventions d'avances consenties à la Société Publique Chartres Aménagement pour le Jardin d'Entreprises

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 8 abstentions, 5 délégués communautaires ne prennent pas part au vote (dont M. Franck MASSELUS)

APPROUVE les modifications proposées par les avenants 1 et 2 pour deux avances précédemment consenties par Chartres Métropole pour la concession « Jardin d'entreprises » ;

PRECISE que les remboursements de ces deux avances sont dorénavant fixés au plus tard à la fin de la concession soit au 31/12/2022 ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les 2 avenants aux conventions et les actes qui y seraient liés.

- 4 Versement d'une subvention d'investissement 2017 à l'Office du Tourisme Intercommunal C'Chartres Tourisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote

APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'investissement de 50 000 € (TTC) à l'office du tourisme intercommunal (OTI) C'Chartres Tourisme afin de permettre à cette entité de disposer d'une représentation sur la commune de Maintenon ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'OTI ;

PRECISE que ce soutien financier exceptionnel sera versé en 2017 dès la signature de l'avenant.

- 5 Groupement de commande pour extension, renouvellement et enfouissement des réseaux d'éclairage public et génie civil pour l'ensemble des réseaux secs - Election CAO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ACTE la candidature de Mme BARRAULT en tant que membre titulaire et M. LE NOUVEL en tant que membre suppléant de la Commission d'appel d'offres constituée spécifiquement pour le groupement de commande relatif à l'extension, le renouvellement et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et pour le génie civil pour l'ensemble des réseaux secs (inclus l'éclairage public).

PROCEDE à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres susvisée.

Nombre de votants : 98

Suffrages exprimés : 82

DECLARE ELUS, chacun ayant obtenu 82 voix, Mme BARRAULT, titulaire, et M. LE NOUVEL, suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres susvisée.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE

- 6 Concession d'aménagement opération Plateau Nord-Est : avenant n°6

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 21 abstentions, 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement de l'opération Plateau Nord-Est ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

- 7 Concession d'aménagement des Pôles Ouest - Avenant n°3

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 21 abstentions (M. Franck MASSELUS n'a pas pris part au vote)

APPROUVE l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement de l'opération des Pôles Ouest.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

8 Concession d'aménagement Pôle Gare : avenant n°6

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 16 abstentions, 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote (dont M. Franck MASSELUS)

APPROUVE l'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement de l'opération Pôle Gare.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

9 Concession d'aménagement du Parc d'Archevilliers - Avenant n°7

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 19 abstentions, 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote (dont M. Franck MASSELUS)

APPROUVE l'avenant n°7 à la concession d'aménagement de l'opération du Parc d'Archevilliers.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

10 Concession d'aménagement du Jardin d'Entreprises - Avenant n°8

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 19 abstentions, 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote (dont M. Franck MASSELUS)

APPROUVE l'avenant n°8 à la concession d'aménagement de l'opération du Jardin d'Entreprises.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

11 Concession d'aménagement CM101 Le Coudray - Avenant n°8 à la concession

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 17 abstentions, 5 délégués communautaires ne prennent pas part au vote (dont M. Franck MASSELUS)

APPROUVE l'avenant n°8 à la concession d'aménagement CM101 – Le Coudray ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

12 Convention de Parrainage C'Chartres - entreprise By trading

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

APPROUVE la convention de parrainage entre Chartres métropole et l'entreprise « By Trading »

APPROUVE le versement d'une participation financière à l'entreprise « By Trading » pour un montant de 1 800 € TTC.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférent.

13 Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial - Modalités de concertation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modalités de d'élaboration et de concertation du Plan Climat-Air-Energie Territorial

AFFAIRES SOCIALES, HABITAT, ENFANCE JEUNESSE, GRANDS EQUIPEMENTS

14 Rapport d'activités 2016 du délégataire du complexe aquatique et patinoire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport d'activités 2016 du délégataire du complexe aquatique et patinoire.

SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX

15 Concession de distribution d'électricité - Compte-rendu annuel 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel 2016 de la société Enedis concernant la concession de distribution d'électricité.

16 Concession de distribution de gaz naturel - Compte-rendu annuel 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel de la société Grdf concernant la concession de distribution de gaz naturel.

17 Concession de distribution de réseau de chaleur - compte-rendu annuel 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport correspondant aux 4 mois de l'année 2016, durée définie en fonction de la date de fin de la DSP avec la société Curdem, concernant la délégation de service public relative au chauffage urbain de la Madeleine.

18 Service public d'eau et d'assainissement : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services année 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement pour l'année 2016.

19 Convention d'avance à la commune de Vitray en Beauce pour travaux de canalisation d'eau potable

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'avance en investissement avec la commune de Vitray-en-Beauce relative à l'opération de travaux sur le réseau d'eau potable d'un montant de 21 637€HT

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y efférents

20 Service public en eau potable - Rapport annuel du délégataire - Chartres métropole

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du compte-rendu d'activités du Délégataire-eau potable au titre de l'année 2016.

21 Service public en eau potable - Rapport du délégataire - Commune de Nogent le Phaye

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du compte-rendu d'activités du Délégataire-eau potable-commune de Nogent le Phaye au titre de l'année 2016.

22 Service public en eau potable - Rapport du délégataire - Commune de Sours

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du compte-rendu d'activités du Délégataire-eau potable-commune de Sours au titre de l'année 2016.

23 Rapport d'activités 2016 - SPL Chartres métropole transports

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport d'activités de la SPL Chartres métropole transports au titre de l'année 2016

24 Filibus - Adaptations des tarifs à la billettique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote

APPROUVE les tarifs présentés en annexe pour les réseaux de transport Filibus

25 Rapport d'activité du délégataire ORISANE - année 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du délégataire ORISANE

26 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Président,
Jean Pierre GORGES

GAMME TARIFAIRE FILIBUS en € TTC

Billet unitaire Plein Tarif	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	Tout public
Conditions d'utilisation	Titre non nominatif
Validité du titre	Valable dès l'achat Titre valable 60 mn, correspondances comprises (retour non autorisé sur la même ligne)
Trajet possible	Tout le réseau
Tarif en € TTC	1.30 €

Service TAD : billet unitaire à 2,30 € (pas de correspondance possible). Si personne invalide à 80% ou plus, application du tarif TPMR à 1,30€

Carte 10 voyages	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	Tout public
Conditions d'utilisation	Titre non nominatif
Validité du titre	Pas de date de validité Titre valable 60 mn, correspondances comprises (retour non autorisé sur la même ligne)
Trajet possible	Tout le réseau
Tarif en € TTC	11.00 €

- Tarif de 21,00€ pour la carte 10 voyages sur le service TAD non urbain

Abonnement mensuel	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	Tout public Segmentation par âge : - moins de 28 ans - 28-64 ans - 65 ans et plus
Conditions d'utilisation	Titre nominatif Titre accompagné de la carte d'abonnement
Validité du titre	Du 1er au dernier jour du mois
Trajet possible	Voyages illimités sur tout le réseau
Tarif en € TTC	Moins de 28 ans : 20.00 € 28 à 64 ans : 34.00 € 65 ans et plus : 25.00 €

Abonnement annuel	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	Tout public Segmentation par âge : - moins de 28 ans - 28-64 ans - 65 ans et plus
Conditions d'utilisation	Titre nominatif Titre accompagné de la carte d'abonnement
Validité du titre	12 mois (du 1er au dernier jour du mois)
Trajet possible	Voyages illimités sur tout le réseau
Tarif en € TTC	Moins de 28 ans : 180.00 € 28 à 64 ans : 340.00 € 65 ans et plus : 200.00 €

Abonnement Carte jeune	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	moins de 18 ans résidant sur Chartres métropole ou scolarisés dans le secondaire
Conditions d'utilisation	Titre nominatif
Validité du titre	Du 1er septembre au 31 août de l'année suivante
Trajet possible	Tout le réseau Service TAD (uniquement carte jeune résidant sur une commune non urbaine) : valable uniquement en période de vacances scolaires
Tarif en € TTC	10.00 €

Pour les correspondants : délivrance de la carte jeune gratuitement pour un séjour inférieur à 15 jours ; si séjour supérieur à 15 jours, application du tarif de 10 €

Scolaires subventionnés par la Région (coupon interne et externe)	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	Elèves bénéficiant de la subvention de la Région
Conditions d'utilisation	Titre nominatif
Validité du titre	Externe: 1 coupon/an (1AR par jour) Interne : 1 coupon/an (1AR par semaine) Titre accompagné de la carte d'abonnement établie par la Région
Trajet possible	Origine / destination sur réseau non urbain et navettes gare-établissement scolaire. Titre non valable sur le réseau urbain
Tarif en € TTC	Coupon externe : 0.00 € Coupon interne : 0.00 €

Abonnement Filiplus	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	Etudiants inscrits dans un établissement d'études supérieures sur le ressort territorial de Chartres métropole
Conditions d'utilisation	Titre nominatif
Validité du titre	Du 1er septembre au 31 août de l'année suivante
Trajet possible	Tout le réseau Service TAD (uniquement carte jeune résidant sur une commune non urbaine) : valable uniquement en période de vacances scolaires
Tarif en € TTC	10.00 €

Abonnement Rubis	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	Personnes de plus de 65 ans non imposables Personnes invalides à 80% et plus
Conditions d'utilisation	Titre nominatif
Validité du titre	Titre annuel Plus de 65 ans non imposables : année civile Personnes invalides : validité du titre sur 12 mois quelque soit le mois de départ
Trajet possible	Tout le réseau
Tarif en € TTC	10.00€/an

Abonnement Sésame	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	Demandeurs d'emploi Personnes bénéficiant du RSA, ... => avec accord du CCAS
Conditions d'utilisation	Titre nominatif
Validité du titre	3 mois (du 1er au dernier jour du mois)
Trajet possible	Tout le réseau
Tarif en € TTC	15€/trimestre

Scobus / ticket groupe	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	Groupe jusqu'à 10 personnes voyageant ensemble
Conditions d'utilisation	Titre non nominatif
Validité du titre	Titre valable 60 mn, correspondances comprises (retour non autorisé sur la même ligne) AR non valable
Trajet possible	Tout le réseau
Tarif en € TTC	5.00 €

Tarif préférentiel pour les écoles primaires avec usage du réseau Filibus urbain de 8h45 à 11h45 et de 14h à 16h (0,20€)

Duplicatas	Tarif au 1er janvier 2018
Bénéficiaire	Client abonné (carte sans contact Filibus, coupon...)
Tarif en € TTC	10.00 €

Supports de titres	Tarif au 1er janvier 2018
Carte sans contact - Tarif en € TTC	3.00 €
Carte sans contact - Exonération	Exonération du montant de la carte sans contact pour les abonnés
Billet sans contact - Tarif en € TTC	0.15 €

Indemnités forfaitaires	Tarif au 2 janvier 2018
Non validation d'un abonnement à la montée dans un véhicule	5 €
Classe 1	13 €
Classe 2	30 €
Classe 3	51 €
Classe 4	135 €
Présentation abonnement sous 48h	5 €
Frais de dossier	15€ au-delà de 15 jours Majoration de 38€ au-delà de 45 jours

TARIFICATION ABRIS VELOS ET MAISON DU VELO

TARIFS TTC A COMPTER DU 1er JANVIER 2018

Vélo de ville et VTC

	Tarif plein	Tarif réduit
1 jour (24h)	6.00 €	4.00 €
1 semaine	17.00 €	12.00 €
1 mois	35.00 €	25.00 €
1 an	95.00 €	65.00 €

Vélo à assistance électrique

	Tarif plein	Tarif réduit
1 jour (24h)	12.00 €	9.00 €
1 semaine	35.00 €	25.00 €
1 mois	70.00 €	50.00 €
6 mois	100.00 €	70.00 €

Vélo enfant

	Tarif plein
1 jour (24h)	4.00 €
1 semaine	12.00 €
1 mois	25.00 €
1 an	65.00 €

Forfait à facturer pour le vol ou la non restitution du vélo

	Proposition
Vélo de ville et VTC	200.00 €
Vélo à assistance électrique	700.00 €
Vélo enfant,	110.00 €

Siège enfant pour vélo

	Tarif plein
1 jour (24h)	1.00 €
1 semaine	3.00 €
1 mois	5.00 €
1 an	10.00 €

Contrôle de l'accès - abris vélos

	Tarif plein
Carte d'accès - Carte sans contact	3.00 € ; pas de facturation pour les usagers des transports déjà détenteurs d'une carte sans contact JV Malin
1 an	5.00 €

Réparations

	Tarif plein
forfait main d'œuvre	30,00€/heure soit 5,00 € par tranche de 10 minutes (respectivement 25,00€ HT et 4,17€ HT)
Pièces	facturées au prix d'acquisition

CONDITIONS D'ACCES TARIF REDUIT (SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF) :

- moins de 28 ans et 65 ans et plus
- groupe à partir de 5 vélos loués (uniquement tarif jour et semaine)
- abonnés du réseau Filibus
- demandeurs d'emploi